Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

48-2026
Nomenclature : 2.3

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260430-48_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
24 avril 2026

Date d'affichage
05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 30 avril, à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. David VEILLAUX, Maire

Étaient présents : MM Veillaux, Gillet, Morin, Le Cuff, Blot, Serra, Viscart, Aubault, Foliard, Trovalet, Orain, Charrieau, Pericot, Minaud, Cervi, Guegan
Étaient absents excusés : MM. Havard, Guérin-Leconte, Boutheloup
Procurations de M. Havard à M. Blot, de Mme Guérin-Leconte à Mme Orain, de M. Boutheloup à M. Morin

Nombre de conseillers		**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	: 19	
Présents	: 16	Mme Trovalet a été élue secrétaire de séance
Votants	: 19	

48-2026 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 2 ALLÉE DES VERGERS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°116-2023 du 25 octobre 2023, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U et AU** du PLU.
Il fait connaître qu'il a reçu de l'étude notariale de Me BOSSENNEC-LE ROUX notaire à St-Aubin-du-Cormier (35), une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé 2 allée des Vergers à Gosné, cadastré section ZO N°86 pour une superficie vendue d'environ 559 m² en zone **UB** du PLU.
Il demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renoncer à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
David VEILLAUX

